

2023/12 Délibération n° 7

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Affiché le 4/// 12/02/3

ID: 063-216301093-20230324-DB20231207-DE

COMMUNE DE CHIDRAC

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES:

En exercice:

12

Présents:

9

Votants:

12

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation: 20 mars 2023

<u>Présents (9)</u>: Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON. Patrick ROCCAZZELLA, Catherine SZEZUREK.

Absents Excusés (3): Audrey FABRE, Frédéric MANGANE, Carmen MORENO.

<u>Pouvoirs (3)</u>: Audrey FABRE donne pouvoir à Maxime PERON, Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET et Carmen MORENO donne pouvoir à Patrick KINDT.

Marie-Thérèse BALDUCCI est élue secrétaire de séance.

Objet : Utilisation partielle du FIC pour le Sivom du Château de Saint-Cirgues

Le Maire expose au conseil municipal que la Commune bénéficie du FIC (fonds des initiatives communales) pour un montant de 128 000 euros, à utiliser sur 3 ans.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de créer un regroupement scolaire dans le château de Saint-Cirgues.

Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une partie du FIC au Sivom de l'école du Château de Saint-Cirgues afin de financer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'allouer le montant de 93500 euros au titre du FIC au Sivom de l'école du Château de Saint-Cirgues afin de financer le projet.
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : Le Maire, Patrick KINDT

Nombre de Votants : 12 Nombre de Pour : 12 Nombre de Contre : 0 Nombre d'Abstentions : 0

